



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE SEPT-RIVIÈRES**

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières, tenue le mardi, 21 juillet 2026 à 16 h 00 au 1166, boulevard Laure, à Sept-Îles, à la salle du conseil de la MRC de Sept-Rivières

PRÉSENCES :

Le préfet et maire de la Ville de Sept-Îles monsieur Benoit Méthot
La préfète suppléante et mairesse de la Ville de Port-Cartier madame Danielle Beaupré
La conseillère de comté madame Josée Pedneault
le conseiller de comté suppléant monsieur Jeannot Vich

ABSENCES :

La conseillère de comté madame Manon Langlois
Le conseiller de comté monsieur Daniel Camiré

SONT AUSSI PRÉSENTS :

La directrice générale et greffière-trésorière madame Elisabeth Chevalier
Le directeur général adjoint - Aménagement, Environnement, Programmes d'habitation et Politique monsieur Philippe Gagnon
La directrice générale adjointe - Services administratifs et greffière-trésorière adjointe madame Joanne Parent

Ouverture de la séance

Le préfet monsieur Benoit Méthot, constate qu'il y a quorum et procède à l'ouverture de la séance régulière à 16 h 00.

2026-07-2150

Adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du mardi 21 juillet 2026

IL EST PROPOSÉ PAR la préfète suppléante madame Danielle Beaupré,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte l'ordre du jour de la séance régulière du mardi 21 juillet 2026.

2026-07-2151

Adoption du procès-verbal de la session régulière du 16 juin 2026

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Josée Pedneault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le procès-verbal de la session régulière du 16 juin 2026 tel que présenté.

2026-07-2152

Liste des engagements de la MRC de Sept-Rivières pour la période du 10 juin au 15 juillet 2026 : Dépôt

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté suppléant monsieur Jeannot Vich,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la liste des engagements de la MRC de Sept-Rivières pour la période du 10 juin au 15 juillet 2026 totalisant 31 308.84 \$ soit déposée au conseil.

(Voir annexe A)

- 2026-07-2153** **Liste sélective des déboursés de la MRC de Sept-Rivières pour la période du 10 juin au 15 juillet 2026 : Dépôt et approbation**
- IL EST PROPOSÉ PAR la préfète suppléante madame Danielle Beaupré,
- ET UNANIMEMENT RÉSOLU :
- QUE la liste sélective des déboursés de la MRC de Sept-Rivières pour la période du 10 juin au 15 juillet 2026 totalisant 268 970.68 \$ soit déposée au conseil et approuvée.
- (Voir annexe B)
-
- 2026-07-2154** **Liste sélective des déboursés du TNO Lac-Walker pour la période du 10 juin au 15 juillet 2026 : Dépôt et approbation**
- IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Josée Pedneault,
- ET UNANIMEMENT RÉSOLU :
- QUE la liste sélective des déboursés du TNO Lac-Walker pour la période du 10 juin au 15 juillet 2026 totalisant 58 654.98 \$ soit déposée au conseil et approuvée.
- (Voir annexe C)
-
- 2026-07-2155** **Adoption du règlement n° 04-2026 sur la gestion contractuelle**
- IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté suppléant monsieur Jeannot Vich,
- ET UNANIMEMENT RÉSOLU :
- QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le règlement n° 04-2026 sur la gestion contractuelle.
-
- 2026-07-2156** **Adoption du règlement n° 05-2026 amendant le règlement n° 04-2025 en matière de contrôle et de suivi budgétaire ainsi que de délégation**
- IL EST PROPOSÉ PAR la préfète suppléante madame Danielle Beaupré,
- ET UNANIMEMENT RÉSOLU :
- QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le règlement n° 05-2026 amendant le règlement n° 04-2025 en matière de contrôle et de suivi budgétaire ainsi que de délégation.
-
- 2026-07-2157** **Mise à jour de la politique d'approvisionnement amendée**
- IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Josée Pedneault,
- ET UNANIMEMENT RÉSOLU :
- QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte la mise à jour de la politique d'approvisionnement amendée telle que présentée.
-
- 2026-07-2158** **Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Autorisation de signature de la convention d'aide financière**
- ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté suppléant monsieur Jeannot Vich,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

QUE la direction générale soit autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, ainsi que la convention d'aide financière si applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

2026-07-2159

Reddition - Programme d'aide gouvernementale au transport collectif en milieu rural

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières a conclu une entente en juin 2026 avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable concernant l'octroi d'une aide financière dans le cadre de la section 2.1 intitulée «Organisation et exploitation des services de transport collectif régional» dans le cadre du volet II intitulé «Aide financière au transport collectif régional» du Programme d'aide au développement du transport collectif;

ATTENDU QUE la convention est pour les années civiles 2025, 2026 et 2027 et prévoit une aide annuelle de 150 000 \$ pour le maintien de l'offre de services et d'enveloppes additionnelles pour le développement et la bonification de l'offre de services;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières soutient toute initiative de bien-être de la population, dont les services offerts par la Corporation de transport adapté de Sept-Îles inc.;

ATTENDU QUE la MRC est responsable des surplus et des déficits et que les surplus doivent être réinvestis dans le service de transport collectif;

ATTENDU QUE la MRC doit transmettre annuellement au ministère une reddition de comptes.

IL EST PROPOSÉ PAR la préfète suppléante madame Danielle Beaupré,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la MRC de Sept-Rivières dépose auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable le rapport financier 2025 de la Corporation de transport adapté de Sept-Îles inc. ainsi que le rapport d'exploitation - Année 2025 du programme d'aide gouvernementale au transport collectif en milieu rural;

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise la direction générale à signer l'ensemble des documents concernant la reddition de comptes.

2026-07-2160

Adoption d'un projet retenu dans le cadre du Fonds de soutien au développement des communautés (FSDC)

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a conclu une entente sectorielle de développement avec la MRC de Sept-Rivières dans son exercice et ses responsabilités pour prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

ATTENDU les recommandations du comité d'analyse concernant le projet.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Josée Pedneault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières retienne le projet « FSDC-2026-09 – Portrait-diagnostic de l'habitation sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières » de la MRC de Sept-Rivières, retenu et présenté dans le cadre du Fonds de soutien au développement des communautés (FSDC) et autorise, conditionnellement au dépôt d'un montage financier révisé ainsi qu'à l'approbation du projet par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), une aide financière maximale de 30 000 \$;

QUE les sommes nécessaires soient prises dans l'Entente sectorielle visant le développement territorial de la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières;

QUE la direction générale soit autorisée à signer tous les documents s'y rapportant.

2026-07-2161

Adoption d'un projet retenu dans le cadre du Fonds régions et ruralité – Volet 2 (FRR2)

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a conclu une entente avec la MRC de Sept-Rivières dans son exercice et ses responsabilités pour prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières a établi comme priorité l'amélioration du milieu de vie dans son cadre d'intervention pour la vitalité du territoire;

ATTENDU les recommandations du comité d'analyse concernant le projet.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté suppléant monsieur Jeannot Vich,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières retienne le projet « FRR2-2026-01 – Portrait-diagnostic de transport et en habitation sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières », lequel sera réalisé du 20 juillet 2026 au 31 mars 2027 pour un coût total de 150 000 \$, retenu et présenté dans le cadre du Fonds régions et ruralité – Volet 2 (FRR2), et autorise une aide financière maximale de 30 000 \$;

QUE les sommes nécessaires soient prises dans l'Entente de développement territorial du Fonds régions et ruralité;

QUE la direction générale soit autorisée à signer tous les documents s'y rapportant.

2026-07-2162

Autorisation à assister au Colloque de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec

IL EST PROPOSÉ PAR la préfète suppléante madame Danielle Beaupré,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise Elisabeth Chevalier, directrice générale et greffière-trésorière, à assister au Colloque de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec qui se tiendra les 28, 29 et 30 octobre 2026 à Alma;

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le paiement de l'inscription de la participante ainsi que de tous les frais afférents;

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le remboursement des dépenses selon le règlement en vigueur.

2026-07-2163 Résolution n° 2607-316 de la Ville de Sept-Îles - Dérogation mineure n° 2026-072

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Sept-Îles a adopté la résolution n° 2607-316 concernant l'acceptation conditionnelle de la demande de dérogation mineure n° 2026-072;

ATTENDU QUE cette résolution a été transmise à la MRC de Sept-Rivières conformément aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR la préfète suppléante madame Danielle Beaupré,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières avise la Ville de Sept-Îles qu'il n'entend pas se prévaloir des pouvoirs prévus au quatrième alinéa de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

2026-07-2164 Conformité au schéma d'aménagement concernant le règlement n° 2026-656 amendant le règlement de zonage n° 2007-103 de la Ville de Sept-Îles

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Sept-Îles désire amender son règlement de zonage n° 2007-103;

ATTENDU QUE le règlement n° 2026-656 amendant le règlement de zonage n° 2007-103 a été adopté conformément à la *Loi* par le conseil de la Ville de Sept-Îles;

ATTENDU QUE selon les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (137.2 et suivants), le conseil d'une MRC doit attester de la conformité d'une modification au règlement de zonage face aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR la préfète suppléante madame Danielle Beaupré,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières soit d'avis que le règlement n° 2026-656 de la Ville de Sept-Îles est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières et aux dispositions du document complémentaire;

QUE soit annexée à la présente résolution l'analyse de la conformité au schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières concernant ledit règlement.

Période de questions

Aucune question.

2026-07-2165 Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Josée Pedneault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance régulière du 21 juillet 2026 soit levée à 16 h 10.

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Benoit Methot
Préfet